

## Compte rendu de la réunion annuelle du 24 juin 2022

### Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Jacky HERVOUET, Eric MASSÉ, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Dominique CHARTIER, Christian GARRET

### Membres absents excusés

Christine DELATOUR, Nicolas LESCUREUX, Michel SZELAG

Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

**Clubs représentés :** ACSRA ASC, Piedalloues, Beine, Charmoy FC, Chemilly-sur-Yonne, Chéroy, Chevannes, Diges-Pourrain, Escamps, Laroche, Migennes, ASOF Auboiss, Les Bréandes, Cléry, FC Saint-Martin FMC, Saint-Martin Paron, Gâtinais en Bourgogne

---

José VIÉ souhaite la bienvenue aux clubs et les remercie pour leur présence. Il remercie également Marie-Claude MOREAU pour l'accueil dans la salle du pôle rive droite.



### **1) Rapport moral (José VIÉ)**

« Ouf ! Suite à 2 saisons disloquées et tronquées, nous venons de mener à bien cette saison pleine et entière. Belle et bien terminée par ces finales de luxe que les équipes en lice et le football ont pu nous offrir dernièrement. La saison avait pourtant débuté d'une façon assez chaotique. Le pass sanitaire nous menaçait et a obligé la majorité des clubs à composer avec les moyens du bord, quasiment jusqu'en décembre. Je tenais à féliciter les clubs pour leur abnégation et pour avoir su résister, dans des situations parfois difficiles, à d'éventuels forfaits ou abandons.

Nous allons pouvoir, dans les mois qui suivent, libérer les esprits et les intentions de chacun, surtout de chacune des équipes qui pourront composer leur effectif plus sereinement. C'est quand nous n'avons plus les moyens de réaliser, de produire, de nous divertir, de pratiquer notre sport passion que nous nous apercevons que la liberté est une des richesses les plus inestimables.

La saison écoulée s'est globalement bien déroulée. Il n'y eut aucune commission disciplinaire mais seulement quelques cas débattus en commission d'application des règlements. Les acteurs de notre football UFOLEP ont apprécié de pouvoir se côtoyer de nouveau, se féliciter ou s'invectiver, mais nous étions tous heureux d'un retour à la normale. Sur l'ensemble des terrains, des vestiaires et des buvettes, cette connivence était palpable.

Optimistes de nature, nous avons en ce moment de nombreux contacts pour la création de nouvelles équipes, c'est de bon augure sitôt la saison terminée. Nous pressentons que des personnes, des dirigeants, des joueurs souhaitent repartir de l'avant sur de nouvelles bases, pour de nouvelles aventures que nous offre, dans notre département, le football à 7.

En cette fin de saison, à Migennes, nous avons été le théâtre des finales Nationales UFOLEP à 11. Nous pouvons être fiers de cette réussite, tout aussi bien footballistique que sur le plan organisationnel. Nous avons ainsi eu de nombreux témoignages de satisfaction.

Je tiens à féliciter l'ensemble des membres de la commission sportive qui a de nouveau réalisé un travail sérieux et appliqué, toujours dans la bonne humeur, toujours dans la cohérence de ses décisions, souvent motivées, ayant aussi à l'esprit l'application pure et simple du règlement sportif. Tous les acteurs de cette commission s'y sont employés. Je n'oublierai pas d'y associer les arbitres officiels et la " foulditude " des candidats qui se sont présentés en mars dernier, ce qui augure bien sûr une volonté des clubs d'une continuité évidente.

Ce soir, je boucle personnellement la boucle. Arrivé à la commission sportive il y a tout juste 27 années, cela fait déjà 17 saisons que je préside cette dite commission. Il était maintenant incohérent et incompatible de rester responsable de commission tout en devenant président de l'UFOLEP. Je vous remercie vous, les dirigeants, les arbitres, mes collègues de la commission, d'avoir su me supporter tant de temps. J'ai souvent été exigeant pour que les choses avancent et que les situations soient débloquées rapidement. Cela n'a pas toujours été simple. J'ai essayé d'appliquer l'adage : gérer d'une main de fer dans un gant de velours. Il me reste encore une année de mandat où je tenterai d'aider le plus mon (ou ma) successeur sans être envahissant, bien sûr. Ô combien, jamais, vous ne m'entendrez critiquer ou stigmatiser la personne qui me remplacera. J'ai une totale confiance en l'équipe en place, elle ne compte pas ses efforts, cela devrait se poursuivre ainsi.

Je vous remercie tous de la confiance que vous m'avez accordée et sachez que j'ai passé des saisons, des années extraordinaires et magnifiques en votre compagnie que j'ai particulièrement appréciée.

Merci de votre attention »

## **2) Rapport d'activités (présenté par Marie-Claude MOREAU)**

47 équipes se sont engagées cette saison dans le championnat et ont été réparties en 5 groupes, ce qui représente un total d'environ 850 licenciés

7 clubs ont débuté le championnat de l'Yonne avec 2 équipes

Groupe A : remporté par Saint-Martin Paron

Groupe B : remporté par Les Bréandes 1

Groupe C : remporté par Laroche 2

Groupe D : remporté par La Celle-Saint-Cyr 1

Groupe E : remporté par Ormoy

42 équipes se sont inscrites à la Coupe de l'Yonne et ont été réparties en 2 zones géographiques équilibrées (21 équipes dans la zone nord et 21 dans la zone sud). Les finales se sont déroulées le 19 juin 2022 à Charmoy : Laroche 2 a remporté le Challenge « Christian GUILLAUD » devant Ormoy et Rosoy 1 a remporté la Consolante devant Vanne Noé

En raison du contexte sanitaire incertain, aucun tournoi en salle n'a été programmé.

3 équipes de notre championnat se sont inscrites pour participer à la Coupe Nationale à 11 : Charmoy, Gâtinais en Bourgogne, Laroche

2 clubs ont fait forfait général en cours de saison (3 la saison précédente), à savoir Domats et Migennes. 16 clubs ont fait « forfait déclaré » et 1 « forfait non déclaré »

Cartons jaunes : 74 (61 la saison précédente)  
Cartons rouges directs : 3 (1 la saison précédente).

La commission d'application des règlements s'est réunie 4 fois (3 fois la saison précédente)

### **3) Rapport financier (présenté par Jacky HERVOUET)**

Les dépenses s'élèvent à 6 050,02 € et les recettes à 578,41 €, ce qui représente un solde négatif de 5 471,61 €, alors qu'à l'issue de la saison 2018-2019, le solde était positif de 279 €. Ce bilan largement négatif s'explique par la gratuité, normale et décidée par le comité directeur suite à la pandémie, des frais d'inscription pour les équipes qui se sont réengagées cette saison (manque à gagner de 1 230 €) ainsi que la participation des clubs aux frais d'arbitres. De plus, le report des provisions sur frais en cas d'amendes des deux saisons non terminées (recette théorique de 3 040 €) a contribué à ce résultat. Il y a donc 6 965 € de recettes non encaissées cette saison mais provisionnées sur les 2 saisons précédentes.

En ce qui concerne la participation pour les déplacements d'arbitres, dont les nouvelles équipes sont exemptées la 1ère année, une partie est destinée au remboursement de frais de formation et de déplacement des arbitres. Ce poste est généralement en équilibre mais il n'y a eu qu'une seule session de formation cette saison. C'est pourquoi la CTD proposera lors de cette réunion que les nouvelles équipes s'acquittent d'une participation de 30 € dès la 1ère saison afin de permettre d'augmenter le remboursement kilométrique des arbitres de 0,12 € à 0,15 €.

Le montant total des amendes atteint cette saison 1 627,33 € contre 2 200 € en moyenne. Ce montant inclut les demandes d'arbitre ainsi que les remboursements des frais kilométriques suite aux forfaits des équipes. Cette baisse s'explique par un nombre d'équipes moins important qu'auparavant.

12 clubs ont dépassé le montant de provision sur frais (160 € et 140 € pour les dépassements les plus élevés). 6 clubs ont percevoir un reliquat de 40 € en moyenne et 3 clubs n'ont aucune amende (Chéroy, ASOFA et Piedalloues). La moyenne des amendes s'élève à 34,60 €.

Il est à noter que les amendes ne résultent pas d'une mauvaise gestion administrative. Nous devons donc poursuivre la diffusion d'information, notamment pour les équipes qui manquent de rigueur et d'organisation.

Les forfaits ont entraîné 9 remboursements de frais kilométriques pour une moyenne de 46 €.

Les provisions sur frais sont encaissées en décembre. Pour les clubs qui ont à percevoir ou à devoir une somme inférieure à 10 €, celle-ci est reportée sur la provision de la saison suivante.

Pour conclure, Jacky félicite les clubs, dirigeants et joueurs qui demeurent sérieux afin que le football reste avant tout un jeu. Il recommande plus de vigilance aux clubs qui ont manqué de concentration et de discipline cette saison.

### **4) Point sur la formation des arbitres (présenté par Raymond THILLOU)**

Une pensée pour André LECESTRE, arbitre des Piedalloues, qui nous a quitté lors de la saison, victime d'une longue maladie.

La formation a été assurée par des arbitres régionaux ou fédéraux : Eric MASSÉ, Christophe BONY et Raymond THILLOU

★

Deux sessions départementales ont été programmées en octobre et mars.

#### Session d'automne 2021

2 candidats se sont inscrits mais la formation n'a pas été assurée en raison du nombre insuffisant de candidats

#### Session de printemps 2022

9 candidats se sont inscrits et ont été reçus à la théorie

8 candidats sont devenus Arbitres Officiels Départementaux , 1 seul ne s'est pas présenté à la pratique

#### Candidats reçus

Bruno JATTEAU (Cléry)	session automne 2019
Bryan CHENILLE (Saint-Martin Paron)	session printemps 2022
Julien DECHAMBRE (Gron Véron)	session printemps 2022
Anna FERNANDES (Saint-Martin FMC)	session printemps 2022
Michael FRANÇOIS (Saint-Julien-du-Sault)	session printemps 2022
Jean-Luc GARCIA (Saint-Martin Paron)	session printemps 2022
Ludovic LEBLANC (Gâtinais en Bourgogne)	session printemps 2022
David MEUZERET (Charmoy)	session printemps 2022
Julien RATIVEAU (Laroche)	session printemps 2022

★

Une session régionale et fédérale a eu lieu en janvier 2020 : 2 arbitres ont passé leur pratique sur des matches nationaux et ont été reçus

Arbitres devenus arbitres fédéraux : Jean-Paul ANDRÉ (ASOFA) et Eric MASSÉ (Charmoy)

1 arbitre reçu à la pratique en octobre 2020 devra passer son PSC1 et le tronc commun pour devenir arbitre régional : Olivier MARIVAN (Chemilly-sur-Yonne)

★

Candidats ayant perdu le bénéfice de l'examen théorique car ils n'ont pas poursuivi la formation pratique :

Paul FRENOIS (Escamps) mais son équipe sera couverte pour la Coupe 2022/2023

Christopher FROGET (Egriselles-le-Bocage), Alexandre LASNE (sans club), Benjamin LAURENT (Cléry), Francis MAIGNANT (Vieille Garde Auxerre), Thomas MÉNARD (Migennes), Abdennacer SABBOUH (Espoir Club Auxerre) et Jordan VOLKAERT (Appoigny)

Officiels ayant perdu leur statut d'arbitre pour ne pas avoir officié leurs 5 matchs obligatoires :

Jacques CHÉRIOT et Thierry DUBOIS (Neuvy-Sautour), Steven FRUND (Augy), Guillaume DUWELZ (Saint-Martin Paron), Christian GARRET (Saint-Martin FMC), Vincent HOUIAT (Mailly-la-Ville), Frédéric HUOT (Guerchy), Eric LAGRANGE (Villeroy), Cédric LEVEAUX (Beine), Daniel MARSIGNY (ACSRA), Martin VELUT (ASOFA) et Florence VIÉ (Laroche)

Rappel : chaque arbitre doit officier au minimum 5 matches durant la saison pour garder son statut d'arbitre officiel et c'est aux clubs de faire en sorte qu'il en soit ainsi. D'autre part, les arbitres qui ne se déplacent pas suite à une désignation se voient attribuer un match supplémentaire par match non arbitré.

Par ailleurs, les arbitres qui n'envoient pas leur note de fair-play au responsable dans le délai d'une semaine suivant le match se voient également attribuer un match supplémentaire.

★

Les équipes qui suivent et qui n'avaient pas d'arbitre en fin de saison 2021-2022 pourront participer à la Coupe 2022-2023 à condition de présenter un candidat à la session d'automne 2022 :

Espoir Club Auxerre, Neuvy-Sautour, Villeroy, Beine, Appoigny, La Selle-sur-le-Bied, Val-de-Mercy, Vieille Garde Auxerre, Bazoches, Ormoy, US Saint-Valérien, Venoy et Malay-le-Grand

Pour la saison à venir, pas de descente dans le groupe inférieur car nous sortons d'un protocole COVID et nous ne sanctionnerons donc pas les clubs cette année.

Pour information, date des formations d'arbitres : octobre 2022 et mars 2023

## 5) Propositions de modification du règlement (présentées par Eric MASSÉ)

### ➤ propositions des clubs

#### Michael CITRAS – Les Bréandes

Coupe : départager les équipes à égalité de points par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés pendant toutes les rencontres (à la place du golavérage particulier qui se joue sur deux matches)

☞ *modification rejetée (contre : 13 – abstention : 1 – pour : 8)*

#### Christophe JUY – Chemilly

1) Dissocier la comptabilisation des cartons en coupe et en championnat car les équipes non inscrites à la coupe sont avantagées.

☞ *modification adoptée (contre : 1 – pour : 21)*

2) Championnat : comptabiliser la victoire à 3 points, le nul à 1 point et la défaite à 0 point (pour rendre le championnat plus intéressant)

☞ *modification rejetée au profit de celle proposée par le club de Laroche*

3) Créer une surface penalty (faire une ligne graduée 3 m de chaque côté des poteaux jusqu'à la ligne du hors-jeu)

☞ *ce vœu n'est pas recevable, certains terrains ne pouvant être tracés en ce sens*

#### Julien CATHELIN – Laroche

1) Championnat : comptabiliser la victoire à 4 points, le nul à 2 points et la défaite à 1 point ou comptabiliser la victoire à 3 points, le nul à 1 point et la défaite à 0 point (pour mieux mettre en valeur la victoire)

☞ *modification acceptée pour la 1ère proposition (contre : 3 – pour : 19)*

2) avoir connaissance de toutes les conventions UFOLEP ou 3F/UFOLEP (pour améliorer le fonctionnement de l'activité)

☞ *une convention existe, elle date de 1997. Un contact a été pris avec la 3F pour réactualiser cette convention. Lorsqu'elle sera finalisée, cette nouvelle convention sera publiée sur le site*

3) mise en place d'un système qui prévient chaque équipe et à chaque week-end des différentes suspensions de joueurs et sanctions reçues pour un club en UFOLEP et en 3F

☞ *en UFOLEP, les sanctions sont communiquées aux clubs concernés. Pour les joueurs sanctionnés en 3F, ce sujet sera prochainement évoqué avec le district*

### ➤ propositions de la commission

#### Rubrique B/1 – Le calendrier

- ajout d'une phrase à l'alinéa 1, à la fin de la phrase droit d'engagement des équipes aux championnats : "Lors d'une alliance ou fusion de clubs, chaque club doit licencier un minimum de 5 joueurs "

☞ *pour information, cette règle est déjà appliquée mais elle est cependant soumise aux votes. Modification acceptée à l'unanimité*

Rubrique B/2 – Réglementation générale

VIII – Trophée du fair-play

- ajout d'un alinéa : les clubs qui n'ont pas d'arbitre ni de candidat lors de la saison en cours seront exclus du fair-play

☞ **modification acceptée à l'unanimité**

Rubrique C/1 – Participation financière aux frais de fonctionnement de la CTD football

A – Obligations financières

- ajout d'un alinéa 8 "lorsqu'un club ne se déplace pas pour récupérer son dossier lors de la réunion de rentrée, l'envoi lui sera fait par courrier recommandé et facturé 20 €"

☞ **modification acceptée à l'unanimité**

Rubrique C/1 – Participation financière aux frais de fonctionnement de la CTD football

A – Obligations financières

alinéa 4 demande d'arbitre officiel : 20 € au lieu de 19 €

☞ **modification acceptée à l'unanimité**

Rubrique C/1 – Participation financière aux frais de fonctionnement de la CTD football

A – Obligations financières

alinéa 5 indemnité kilométrique : 0,30 € au lieu de 0,24 €

☞ **modification acceptée à l'unanimité**

Rubrique C/1 – Participation financière aux frais de fonctionnement de la CTD football

A – Obligations financières

alinéa 3 participation au fonctionnement annuel pour les déplacements d'arbitres : enlever "à partir de la 2ème année" et ajouter un 3ème tiret : équipe nouvelle : 30 €

☞ **modification acceptée à l'unanimité**

Rubrique I/6 – Sanctions sportives et financières

B – Forfait d'une équipe

alinéa 4 forfait général : suppression de la phrase "cas d'un club à plusieurs équipes : imposer le forfait général à l'équipe inscrite dans le groupe le plus bas"

Cette disposition laisse le choix du groupe aux clubs

☞ **modification acceptée à l'unanimité**

Rubrique I/6 – Sanctions sportives et financières

D – Arbitrage

alinéa 5 arbitre officiel désigné ne se déplaçant pas sans prévenir au préalable : obligation d'officier un match supplémentaire, ajouter « **et une pénalité financière de 10 € soustraite de son total de frais de déplacement** », par match où il aura failli à sa disponibilité volontaire.....

☞ **modification acceptée à l'unanimité**

## **6) Présentation des candidatures à la commission (par Christophe BONY)**

4 postes sont à pourvoir pour compléter la CTD football et 2 candidatures ont été reçues : Christian GARRET (FMC) , déjà membre de la commission, et Maxime PERROT (AS Escamps)

Ces deux candidatures sont validées à l'unanimité par les clubs.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il reste donc encore 2 places vacantes pour intégrer la commission, pour une durée d'un an.

## 7) Remise des récompenses

Une coupe est remise au club Saint-Martin Paron, champion de la saison 2021-2022 et toutes les autres équipes premières de chaque groupe reçoivent un diplôme.

Le trophée du Fair Play est remis aux 3 équipes les plus méritantes et dont les joueurs n'ont reçu aucun carton

3ème place : Chéroy

2ème place : ASOFA

1ère place : Beine

## 8) Questions diverses

➤ En réponse à la demande formulée par un représentant du club des Piedalloues, Jean-Paul ANDRÉ précise que son équipe est en 11ème place dans le classement du Fair Play

➤ Le club de Laroche considère que certaines équipes, peu arbitrées par un officiel, s'en trouvent désavantagées au classement du Fair Play

réponse apportée : les responsables de la désignation des arbitres font en sorte que toutes les équipes soient arbitrées 5 à 6 fois au cours de la saison. De plus, la note du Fair Play est calculée selon une moyenne, en fonction du nombre de matches arbitrés



Les membres de la CTD remettent un cadeau à José VIÉ pour le remercier de les avoir guidé en qualité de responsable durant toutes ces années

## 9) Election des membres du bureau (pour les postes vacants)

Responsable : Eric MASSÉ

Secrétaire adjointe : Christine DELATOUR

Trésorier adjoint : Christian GARRET

La commission établissement du calendrier est composée de Eric MASSÉ, José VIÉ, Jean-Paul ANDRÉ et Christophe BONY - suppléant : Raymond THILLOU

Un vin d'honneur a conclu la soirée à 21h30

La Secrétaire  
Marie-Claude MOREAU